



Paris, le 20 Juillet 2022

**Stella  
Dupont**

## *Communiqué de presse*

### *Redistribuer les "superprofits" : une nécessité pour répondre aux besoins des Français*

A l'heure où nous examinons à l'Assemblée nationale des **mesures concrètes et pragmatiques en faveur du pouvoir d'achat des Français**, la solidarité doit prendre toute sa part. C'est le cas des mesures proposées par le Gouvernement, actuellement en cours d'examen dans l'hémicycle. Il s'agit de 20 milliards d'euros supplémentaires, visant à renforcer le soutien aux Français : bouclier tarifaire électricité et gaz, aides relatives aux carburants, plafonnement des loyers, revalorisation des retraites... les mesures sont nombreuses et variées.

Cette nécessaire solidarité doit s'étendre aux secteurs économiques qui ont été positivement impactés par les crises successives. **Certaines entreprises**, notamment des **secteurs pétroliers, gaziers, ou encore du transport maritime de marchandises**, ont en effet dégagé récemment des **profits particulièrement importants**.

Cet appel à la solidarité constitue le socle des négociations engagées par le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire. Députée de la majorité, **je soutiens cette exigence de solidarité et m'inscris dans cet appel à la contribution des grands groupes**.

Page 1/2



Paris, le 20 Juillet 2022



## Communiqué de presse

### Redistribuer les "superprofits" : une nécessité pour répondre aux besoins des Français

**L'objectif est clair** : soit ces sociétés s'engagent en proposant des mesures concrètes qui bénéficieront réellement aux Français, soit nous passerons par le biais d'une taxation nouvelle supplémentaire pour les y contraindre.

**Mon souhait est clair** : pour aller vite et répondre aux urgences, il faut que les entreprises formulent très rapidement des propositions concrètes, soutenant ainsi les efforts de l'Etat. Si elles ne souhaitent pas le faire, je suis favorable à une **contribution exceptionnelle** de leur part, à l'image de l'amendement que j'ai proposé, **soutenu par onze de mes collègues Députés Renaissance**, sur le Projet de loi de Finances rectificative. Cet amendement cible les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros, à hauteur de 15% de leur résultat imposable.

Stella DUPONT  
Députée de Maine-et-Loire, 2ème circonscription

Page 2/2